



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Séance du 24 mars 2025
Délibération n° 2025-11

Le vingt-quatre mars deux mil vingt-cinq à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 8	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, NICOLAS Emmanuel, TRAIN Francis, RUAUD Natacha, SANTOLINI Benoît, JAUNAS Florent, PROUST Nicolas, GIMONNEAU Linda, DUPONT Anny-Claude, DE BADEREAU DE SAINT MARTIN Patrick, HURTAUD Christa, GUILLOT Annie Absents : DROUET Ludovic (excusé), MELLIER Dominique (excusé – pouvoir PROUST Nicolas), OURIQUES DES OLIVEIRA Magnolia
---	---

Secrétaire de séance : DUPONT Anny-Claude	Séance ouverte à : 20h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le : 26 MARS 2025
Convocation envoyée le : 17 mars 2025	AR Préfecture : 017-211701743-20250324-2025_11-DE
Affichage de la convocation le : 17 mars 2025	Date de publication sur le site internet : 28 mars 2025

Objet : Choix du projet concernant la gérance et la buvette du bâtiment de l'étang

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2024-51 en date du 18 novembre 2024 décidant le non-renouvellement de la convention avec Mme MOREAU Laurence – Snack « Chez Lolo », concernant la gérance et la buvette du bâtiment de l'étang, laquelle se terminait le 28 février 2025.

Il informe que 2 dossiers de candidature pour des projets de restauration rapide avec buvette et animations diverses ont été reçus en mairie et ont été étudiés par la commission « bâtiment de l'étang » le 5 mars 2025.

Monsieur le Maire présente les dossiers :

- Projet n° 1 proposé par la famille NICE – SARL l'île Verte (camping)
- Projet n° 2 proposé par l'Association Liberty Rider

Il informe que la commission s'est prononcée à la majorité pour le projet proposé par la famille NICE – SARL L'île Verte (camping) et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- DECIDE de suivre l'avis de la commission et de retenir le projet de la famille NICE – SARL L'île Verte (camping)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GENOUILLE

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme :

Le Maire,
Jean-Michel SOUSSIN



La secrétaire de séance,
Anny-Claude DUPONT

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.